



EUROPE

Tragédie grecque inachevée



place  
disponible

ACTION SOCIALE

Premier bilan de l'enquête



CONGRÈS

Nos syndicats débattent

## RETRAITES : On nous ment !

## AU SOMMAIRE

- 02 • Édito
- 03 • Opéra-bouffe à Bercy
- 04 • 1ers états généraux de la protection économique du consommateur
- 05 • L'Europe et les marchés : tragédie grecque inachevée
- 07 • Retraites : on nous ment !
- 11 • Une CGT pour tous les âges
- 11 • La vie de notre union fédérale des retraités
- 12 • Enquête action sociale : nos premières analyses
- 14 • Congrès de la CGT à la DGFiP
- 14 • Questions à Jean-Philippe Gasparotto (CGT Caisse des Dépôts)
- 15 • Congrès de la CGT Caisse des Dépôts
- 15 • Congrès de la CGT Centrale et services du Premier ministre

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :  
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av Ras-  
pail • 94250 GENTILLY  
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :  
1009 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 48 18 82 21  
Fax : 01 48 18 82 52  
Courriel : finances@cgt.fr  
Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr)

Prix : 0.50 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



# Édito

## Pour l'emploi, les salaires, les retraites et le service public : « *Plus Forts ensemble* » !

Le titre de notre journal fédéral n'a évidemment pas été choisi au hasard. Chaque jour, vous pouvez en vérifier la pertinence et à propos de beaucoup de domaines qui touchent à la vie au et en dehors du travail. Rien n'est joué dès lors que l'ensemble des salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes trouveront la force collective et les moyens de se rassembler dans l'action.

Sur le front des retraites, le gouvernement est censé présenter son projet de loi autour du 18 juin. Mais déjà le rapport de force pour conserver l'âge légal de départ à 60 ans grandit.

Ce 24 juin sera un nouveau rendez-vous de lutte interprofessionnelle et unitaire, ne le manquons pas ! Et, mettons tout en œuvre aux Finances et dans nos établissements du semi public, dans les syndicats et dans les services, pour renforcer l'unité et le rassemblement des personnels.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, ce 24 juin interprofessionnel, tout comme le 27 mai, ne rassemble pas tous les syndicats puisque Force ouvrière maintient son propre rendez-vous du 15 juin. Pour autant, et les chiffres de grévistes le montrent, les agents de Bercy sont parmi les plus mobilisés de la Fonction publique. Sans doute faut-il y voir un encouragement à poursuivre notre démarche de rassemblement unitaire puisque les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT et UNSA ont décidé dès le lendemain de la journée de grève du 27 mai :

- La rédaction d'une lettre ouverte à destination des ministres de Bercy, afin de réaffirmer leur détermination à agir avec les personnels pour la satisfaction de leurs revendications en matière de missions, de moyens, de retraites, de droits et de garanties ;
- Suite à la réunion du 21 juin avec les ministres, les fédérations ont d'ores et déjà convenu de communiquer ensemble à la presse sur l'appréciation des « *conclusions* » du cycle de discussions ouvert à Bercy (voir article page 3) ;
- Les fédérations vont aussi lancer une pétition revendicative commune afin de maintenir un dialogue permanent avec les personnels et poursuivre le travail de construction du rapport de force.

La fédération des Finances CGT appelle les agents de Bercy et des établissements du secteur financier semi-public à se rassembler et à s'inscrire massivement dans la nouvelle journée interprofessionnelle d'action unitaire du 24 juin !

# Opéra-bouffe à Bercy

**D**epuis plusieurs mois, les agents des Finances s'inscrivent dans des processus d'actions de haut niveau y compris sous la forme de mouvements de grèves et de manifestations. Au sein de la fonction publique, les mobilisations des 23 mars, 1er et 27 mai montrent une mobilisation exceptionnelle des agents de Bercy, plus particulièrement encore à la DGFiP.

De manière réitérée, les résultats de l'observatoire interne de Bercy mettent aussi en évidence l'existence d'une situation conflictuelle.

Dans ce contexte de développement et d'enracinement des mobilisations, un cycle de discussions a été ouvert à Bercy sur la base d'une plateforme revendicative unitaire CGT, Solidaires, FO, CFDT, UNSA (consultable sur notre site Internet).

Dans le cadre de ces discussions, la fédération des Finances CGT porte des revendications au sujet notamment :

- Des finalités, des contenus, des conditions de mise en œuvre des politiques publiques devant être dévolues aux ministères de Bercy ; du maintien et du développement d'implantations administratives constitutives d'un service public « *Finances* », de pleine compétence et de proximité, sur l'ensemble du territoire...

- Des moyens devant être alloués aux services dont la question-clé de l'emploi : arrêt des suppressions d'emplois de fonctionnaires, des licenciements des agents non titulaires, définition d'un plan plurianuel de recrutement et de requalification des emplois devant bénéficier à toutes et à tous y compris par le biais d'examens professionnels...

- De la revalorisation du pouvoir d'achat : valeurs du point de l'indice et des régimes indemnitaire,

refus de la rémunération au mérite (PFR, modulation...), création d'un 8e échelon pour la catégorie C, date harmonisée du Nouvel Espace Indiciaire pour l'ensemble des directions...

- Du maintien et du développement des droits et des garanties des agents dans leurs dimensions collectives et individuelles : abrogation de la loi dite de la mobilité dont l'objectif principal consiste à autoriser le licenciement des fonctionnaires, absence de mobilité (géographique, fonctionnelle) contrainte et forcée, évolution progressiste et financée des droits à l'action sociale, à la protection sociale complémentaire, à l'hygiène, à la sécurité, lutte contre toutes les formes de discrimination, construction d'un véritable statut pour les agents non titulaires à l'image de la négociation en cours s'agissant des personnels enquêteurs de l'Insee...

- Du maintien de l'âge légal de la retraite à 60 ans, de l'amélioration

du code des pensions, du maintien du calcul sur les six derniers mois de la pension, de la prise en compte de la pénibilité (régime spécifique de la branche surveillance de la DGDDI, reconnaissance d'un droit au départ anticipé à la retraite pour les agents victimes de l'amiante...).

Les directeurs des cabinets des Ministres opposent une fin de non recevoir sur ce corpus revendicatif. Pire encore, ces derniers s'inscrivent dans l'austérité budgétaire décidée par le pouvoir exécutif en voulant aggraver les politiques régressives à l'œuvre à Bercy.

Dans un tel contexte et avant une rencontre avec les Ministres le 21 juin, la CGT œuvre au rassemblement des agents des Finances et de leurs organisations syndicales pour imposer, par l'action, la prise en compte de leurs revendications et propositions.

Elle appelle ses militants et ses adhérents à prendre toute leur place dans ce processus. ■



# États généraux de la protection économique du consommateur

**D**u fait de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE), Bercy organise le démantèlement et de liquidation de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Il est vrai que pour les classes sociales dominantes et le patronat, marchandiser toujours plus la société est peu compatible avec l'existence d'une administration nationale publique de l'Etat chargée de vérifier la bonne application des règles fondamentales de la protection économique des consommateurs.

Ainsi, dans un monde où il faut laisser la place à une concurrence totale sans aucune forme d'intervention, il y a besoin de limiter et d'empêcher le contrôle et la sanction de pratiques anticoncurrentielles, des pratiques commerciales illicites relatives à la publicité, au démarchage, au crédit, la répression des fraudes qu'il s'agisse des produits alimentaires ou industriels...

Différents moyens sont donc mobilisés pour organiser le démantèlement et la disparition de la DGCCRF :

- Attaques des missions au moyen de différents textes législatifs et réglementaires (loi de modernisation de l'économie, dépenalisation...).
- Destruction de la dimension nationale de cette administration par la création de directions régionales (DIRECCTE) et départementales (DDI) interministérielles.
- Perte d'indépendance en plaçant ces directions interministérielles sous l'autorité des préfets.
- Poursuite et accélération des plans de suppressions des emplois alors

que les services sont déjà en sous-effectif.

À l'opposé, le syndicat CGT de la CCRF, Indecosa et la fédération des Finances, ont organisé, le 17 avril 2010, les 1ers états généraux de la protection économique du consommateur pour construire une administration nationale publique de l'Etat en charge de la protection et du développement économiques.

Ouverts à tous, ces 1ers états généraux, ont contribué à l'élaboration de premières réponses afin de faire face aux défis de la mondialisation, de la construction européenne, du rôle et de la place du mouvement consomériste, de l'évolution des politiques publiques, du réseau et des moyens devant être alloués à une telle administration.

Cette initiative sera reconduite, pour

préciser, faire partager et porter par le plus grand nombre d'organisations et de citoyens un tel projet. ■



## ÉLECTIONS À OSEO : VICTOIRE DE LA CGT !

Le directeur général d'OSEO, François Drouin, cherche depuis 2007 à réaliser la fusion entre les différentes activités d'OSEO : OSEO Innovation (ex Anvar) et OSEO Financement-Garantie (ex BDPME - Sofaris). Sa seule motivation est en fait de fusionner les instances sociales (comité d'entreprise et délégués du personnel) et réduire le droit d'expression des salariés. Il a donc tenté, par le biais de syndicats complaisants, de créer une union économique et sociale avant toute ouverture de négociation. La CGT, seule organisation à dénoncer cette fusion, a obtenu une première victoire en la faisant échouer, par un jugement du tribunal de Charenton.

C'est dans ce contexte tendu et au moment où les instances sont appelées à évoluer à terme et que les représentants du personnel devront négocier l'avenir des acquis sociaux, que ces élections ont lancé un signal clair au directeur général.

La CGT est arrivée en tête à OSEO Innovation avec 43 % des voix devant l'UNSA (38 %) et la CFDT (18 %). À OSEO Financement Garantie, la CGT arrive en seconde position (28,65 %) et talonne l'UNSA (30,08 %). Toutes nos félicitations aux syndicats CGT pour leur travail.

# L'Europe et les marchés

## Tragédie grecque inachevée

### ACTE 1 : L'EUROPE, CHEVAL DE TROIE DU LIBÉRALISME

Il y a 60 ans, Robert Schuman, jetait les bases de la construction européenne en lançant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) avec un objectif explicite, ancrer la paix sur le continent par l'unification économique, et une préoccupation implicite, répondre aux besoins des Maîtres de forges.

La même démarche - offrir aux entreprises multinationales un terrain de jeu à la hauteur de leurs appétits - conduira un peu plus tard à la création de la Communauté économique européenne (CEE), un marché commun basé, selon Pierre Mendès-France, « sur le libéralisme classique du XIXe siècle, selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes. »

Dans un contexte marqué par la revanche des rentiers et le triomphe de l'idéologie libérale, l'Acte unique procède à un saut qualitatif : libérer les entreprises européennes de toute entrave afin de leur permettre d'affronter un marché désormais mondial. C'est le choix de la déréglementation plutôt que de l'harmonisation. La concurrence cesse d'être un moyen et devient l'alpha et l'oméga d'une construction qui s'attache en conséquence à réduire et strictement cantonner les interventions publiques. La monnaie est confiée à une banque centrale au service des marchés financiers, tandis que les politiques budgétaires sont encadrées par le Pacte de stabilité. Si elle n'a jamais été celle des peuples, l'Europe est désormais clairement celle des financiers.



### ACTE 2 : L'EUROPE IMPUSSANTE DANS LA TOURMENTE

Née aux États-Unis, la crise des subprimes a très vite traversé l'Atlantique, les banques européennes n'ayant pas été en reste dans la course aux produits « exotiques », censés doper leur rentabilité et faire disparaître le risque. Débarrassés de leurs pesanteurs historiques, elles affrontaient désormais sans complexes le grand large libéral, sous l'œil bienveillant de la BCE.

Arriva ce qui devait arriver : l'éclatement de la bulle précipita le système bancaire au bord du collapsus. Les banques ne durent leur salut qu'à l'injection massive de liquidités par la BCE et aux interventions, tout aussi massives, des États. Contraints en outre de suppléer les banques pour financer l'économie et colmater un tant soit peu les dégâts sociaux, ceux-ci trouvèrent néanmoins sans difficulté les milliards nécessaires

aujourd'hui des marchés. L'endettement public se substitua à un endettement privé jugé pour l'heure trop risqué. Lorsque la vague qui avait failli les emporter se retira, laissant derrière elle des économies exsangues et l'emploi en berne, les banques se redressèrent rapidement et eurent tôt fait de mettre un terme aux velléités régulatrices des discours politiques. Victime collatérale, l'Europe s'est avérée incapable de coordonner le sauvetage des banques et la relance de l'économie. Les quelques règles de gouvernance dont elle s'était dotée, comme le fameux Pacte de stabilité, ont volé en éclats. Seule en définitive la BCE a joué son rôle, vigie au service des acteurs financiers.

### ACTE 3 : LA GRÈCE VICTIME DU COURROUX DES MARCHÉS

Revenus à meilleure fortune, ces acteurs ont d'autant plus facilement retrouvé leurs anciennes habi- ►

► tudes et le chemin de la spéculation, que les États qui leur ont sauvé la mise ne les ont aucunement désarmés. Mieux, devenus créanciers de leurs sauveteurs, ils ont fait monter les enchères - les taux d'intérêt - en misant sur les proies jugées les plus faibles. La Grèce leur est apparue une cible de choix.

Le comportement des marchés s'est alors traduit par ce que les économistes appellent une prophétie autoréalisatrice : de virtuelles, les difficultés anticipées par les spéculateurs sont devenues réelles. Il est vrai qu'ils jouaient sur du velours, connaissant l'interdiction faite à l'Union européenne de venir en aide à un de ses membres.

Les atermoiements de l'Union ont ainsi alimenté les « *inquiétudes* » des marchés et leurs pressions pour que soit trouvée une solution qui réponde aux intérêts dont ils sont les porteurs.

Et les dirigeants européens, avalant leur chapeau et le Traité avec, ont capitulé. Sous la tutelle du FMI, expert en stratégie de choc, ils ont imposé à la Grèce un plan censé lui venir en aide mais dont l'objectif est en fait de sauver la mise aux banques européennes, largement engagées dans le financement lucratif de la dette publique grecque.

Nouvelle illustration de la logique bancaire : engranger les profits et faire assumer les risques par d'autres.

Le gouvernement grec a donc été sommé, au mépris de la démocratie dont ce pays fut le berceau, d'imposer à son peuple une cure d'austérité sans précédent... qui épargnera toutefois l'armée, l'Église et autres armateurs. Quant au citoyen grec, soumis à ce régime spartiate, il se souviendra longtemps de ce qu'il en coûte de provoquer l'ire des marchés.

#### ACTE 4 : L'EUROPE SOUS LE SIGNE DE L'AUSTÉRITÉ

Fort de cette première victoire, les spéculateurs se sont ensuite attaqués aux autres pays qu'ils regroupent sous l'acronyme péjoratif de PIGS (Portugal, Irlande ou Italie, Grèce, Espagne), enclenchant un jeu de dominos dont la cible ultime est l'euro, cette monnaie sans État, écartelée entre une BCE rigide et l'absence de politique économique commune, conséquence d'une construction qui a privilégié la finance à l'harmonisation économique et sociale.

L'utopie européenne tournant au cauchemar, le désarroi des dirigeants de l'Union aurait fait peine à voir s'il n'avait masqué un réel et profond cynisme. Que d'efforts pour tenter de répondre au diktat des marchés ! Sous l'aiguillon de ces derniers, l'austérité fait en effet tâche d'huile, affectant non seulement l'Espagne, le Portugal, l'Italie, les Pays Baltes et la Roumanie, mais aussi le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et l'Allemagne, sans épargner bien sûr la France, où la rigueur se vit mais ne se nomme pas.

La potion est si amère que le FMI lui-même s'inquiète qu'elle ne tue le malade au prétexte de le soigner, renvoyant aux calendes grecques toute perspective de reprise économique.

L'austérité concédée aux marchés pour prix de leur bienveillance vise en fait essentiellement les dépenses publiques et la protection sociale, c'est-à-dire cette partie de la richesse produite dont l'utilisation est socialisée et soumise à des choix collectifs. La réduire permettra son appropriation privée pour le plus grand profit de quelques uns.

Où l'on voit que l'incohérence de l'Europe n'est qu'apparente. Construction financière, elle sert les intérêts de la finance. Seul problème aujourd'hui, le coût social risque d'être très lourd.

#### ÉPILOGUE : TRIOMPHE DES MARCHÉS OU RÉVOLTE DES PEUPLES ?...

L'histoire nous enseigne que le pouvoir des Dieux n'est que celui que leur concèdent les Hommes. La religion des marchés n'est donc pas la fin de l'Histoire.

Ce sont toujours les peuples qui écriront leur avenir même si les difficultés du moment peuvent laisser craindre que leurs aspirations ne soient dévoyées vers des aventures populistes. Raison de plus pour miser sur leur intelligence ! ■



**Fair banking advice ?**  
**Fair working conditions ?**  
**NOW !**

**UNI**  
 global  
 union

Les employés de banques européens ont manifesté devant la BCE à Francfort le 16 avril pour réclamer un changement radical des pratiques de vente des produits financiers en lien avec une amélioration de leurs conditions de travail

# Retraites : on nous ment !

Depuis le début de l'année 2010, les annonces concernant les retraites, la « nécessaire » réforme, les problèmes de financement, l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge légal de départ... vont bon train. Chacun y va de sa proposition pour « conserver le régime par répartition » ou encore « pour sauver les retraites ». Mais qu'en est-il vraiment ? Est-il véritablement nécessaire de réformer les régimes de retraites ? Si tel est le cas, est-ce si urgent ? L'objet de ce dossier est d'essayer de faire le point sur les annonces gouvernementales, sur les propositions de la CGT et de répondre à une série de questions les plus couramment posées.

## Que veut le gouvernement ?

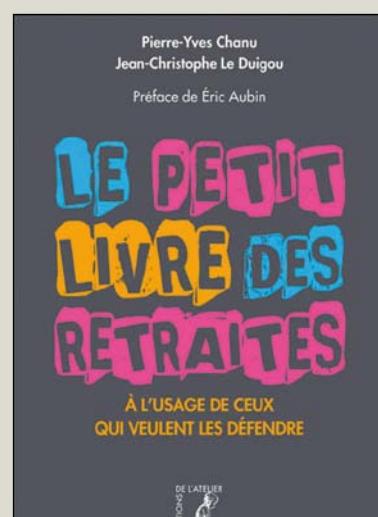
Le ministre du Travail, Eric Woerth, a été très clair. Le premier axe de la réforme du gouvernement est le recul de l'âge légal de départ et la fin de la retraite à 60 ans. Si tout n'est pas encore précisé, la majorité parle d'un allongement jusqu'à 62 ou 63 ans avec l'ajout d'un trimestre par an à compter de 2011.

Concernant l'allongement de la durée de cotisation, elle est déjà inscrite dans la loi de 2003 portant à 41 ans le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite complète en 2012 et à 41,5 ans en 2020.

En fait, pour le gouvernement, il s'agit moins d'assurer la pérennité du financement des retraites que de réduire le niveau des pensions. Les critères devenant de plus en plus difficiles à atteindre, rares seront ceux qui pourront réellement disposer d'une retraite complète. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de faire passer le message aux salariés qu'ils doivent capitaliser par leur propres moyens. Après avoir donné des centaines de milliards d'euros aux banques, les cotisations pour se payer une retraite par capita-

lisation représenteraient une manne non négligeable pour les requins de la finance.

Un autre axe est l'augmentation du taux de cotisation pour les fonctionnaires. Il passerait ainsi de 7,85 % à 10,55 %. Ce qui représente une augmentation de près de 35 % et revient à décréter une baisse du salaire des fonctionnaires.



## Quelques références

### PUBLICATIONS

- Le petit livre des retraites à l'usage de ceux qui veulent les défendre - Éditions de l'Atelier, 160 p., 10 euros
- Retraites. L'heure de vérité - Éditions Syllèphe, 172 p., 7 euros

### SITES INTERNET RETRAITES

- Site de la CGT : [www.retraites-cgt.fr](http://www.retraites-cgt.fr)
- Site d'Attac : [www.retraites-2010.fr](http://www.retraites-2010.fr)
- Site du gouvernement : [www.retraites2010.fr](http://www.retraites2010.fr)

### PÉTITIONS

- de la CGT : « Retraites des solutions il y en a » [www.cgt.fr/spip.php?article37297](http://www.cgt.fr/spip.php?article37297)
- Fondation Attac/Copernic : <http://petition.exigences-citoyennes-retraites.net>

# Les retraites en 10 questions...

## 1/ Est-ce indispensable de réformer le régime de retraites maintenant ?

Le système actuel n'est pas parfait. Il comporte des inégalités, à l'égard des femmes notamment. Il faut donc l'améliorer. L'existence d'un déficit, même si celui-ci a été fortement aggravé par la crise, constitue une menace à terme pour sa pérennité. Mais il n'y a pas urgence, c'est une question à régler dans la durée. Or, le gouvernement cherche à tout prix à la dramatiser pour faire peur aux salariés. Au contraire, il faut prendre le temps pour réformer le système afin d'assurer durablement son financement tout en améliorant les droits des salariés. Il faut également prendre le temps de travailler les questions relatives à la pénibilité afin de permettre aux catégories de salariés les plus exposés à l'usure par le travail de partir en retraite de manière anticipée.

## 2/ Puisque nous vivons plus longtemps, n'est-il pas normal de travailler plus longtemps ?

C'est avoir une bien singulière conception des progrès de civilisation ! L'Histoire récente montre que la durée de vie hors travail n'a cessé de croître. Et, la durée du travail de baisser. Ainsi, le travail des enfants a reculé pour faire place à la formation initiale et, les gains d'espérance de vie aidant, le temps consacré à la retraite n'a cessé de s'allonger sans pour autant remettre en cause la capacité de croissance. Les retraités ne sont pas des parasites qui vivent aux crochets des actifs. Ils participent, eux aussi, au développement de l'activité de l'ensemble de la collectivité et à la croissance. Alors, pourquoi travailler plus longtemps tandis que les jeunes ont toutes les peines du monde à trouver un emploi stable et décemment rémunéré ?

## 3/ Pourquoi privilégier un régime par répartition ?

Le choix d'un régime par répartition est un vrai choix de société. Ce régime, de par la solidarité qu'il crée entre les générations, est le plus sûr moyen de répondre aux besoins de financement sans subir les soubresauts d'un système capitaliste de plus en plus régulièrement en crise. Quelles raisons devraient nous pousser à rendre notre niveau de pension aléatoire quand on peut l'assurer par la solidarité entre les générations ? La répartition est aujourd'hui le système le plus fiable et le plus stable au monde.

## 4/ Est-ce que la capitalisation est plus « rentable » pour les salariés ?

Il faut d'abord rappeler que les pensions d'une année donnée sont toujours prélevées sur la richesse produite cette même année. Ce transfert se fait soit directement des actifs aux retraités (répartition) soit par le truchement des marchés financiers (capitalisation). La capitalisation peut apparaître séduisante, à condition toutefois de disposer de revenus suffisants pour épargner à la hauteur de la pension souhaitée. Mais c'est sans compter sur les risques inhé-

rents aux fluctuations des marchés. En 2008, du fait de l'effondrement des bourses mondiales, les fonds de pensions ont vu, en moyenne, la valeur de leur investissement baisser de 23 % dans les pays de l'OCDE. À tel point que, pour éviter que ces moins-values ne soient « *synonymes de pauvreté pour toute une génération de retraités* », cette Organisation préconise « *d'indemniser les personnes concernées en leur versant des prestations de retraite publique* » !

## 5/ Les jeunes ont-ils intérêt à défendre le régime par répartition ?

Ils sont évidemment directement concernés. Car s'ils peuvent être tentés par les sirènes de la capitalisation, le risque pour eux est énorme. Si demain, il n'y a plus de système par répartition, qui va payer les retraités qui eux n'auront pas capitalisé ? Et s'ils n'ont plus de revenus, ils n'auront d'autre choix que de travailler jusqu'à la fin de leur vie ou de demander à leurs enfants de les aider financièrement. Les jeunes travailleurs pourraient alors se retrouver à capitaliser d'un côté pour leur propre retraite avec les risques que comporte ce type de système et en plus payer les frais d'hébergement, d'alimentation, de



# DOSSIER THÉMATIQUE



santé... de leurs parents. Ils ont donc tout intérêt à défendre le système par répartition qui par ailleurs est le plus à même de leur assurer une retraite décente. Il est donc plus que jamais important de croire en la capacité de notre système intergénérationnel de retraite et de ne pas céder à la tentation de l'individualisme, bien plus hasardeux et risqué.

## 6/ Pourquoi conserver un régime de pension dans la Fonction publique ?

Le régime unique des pensions civiles des fonctionnaires de l'État est la résultante de leur statut. Il s'agit d'un système budgétaire dont l'État couvre la plus grande partie du financement. Il n'y a pas de caisse de retraite propre aux fonctionnaires de l'État. L'existence de ce régime particulier des pensions des fonctionnaires trouve sa justification dans le rapport lui-même particulier entre l'agent et son employeur, l'État, tout au long de sa carrière. Le statut est le garant de l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions de service public. Le pensionné reste un fonctionnaire soumis aux droits et obligations du statut.

## 7/ Les régimes spéciaux sont-ils encore légitimes ?

Les régimes spéciaux sont issus de la lutte des salariés pour gagner des droits nouveaux. Plutôt que d'envisager de balayer d'un revers de main ces acquis, la question qui devrait plutôt être posée est de chercher à les étendre à l'ensemble des salariés. C'est d'autant plus vrai que de nouvelles formes de financement

sont possibles pour assurer un haut niveau de retraite. En outre, les caractéristiques de ces régimes ne sont pas nécessairement identiques. Par exemple, les cheminots ont une cotisation plus élevée.

## 8/ Qui des salariés du public ou du privé disposent des retraites les plus élevées ?

On pourrait croire que les salariés du public avec leur pension calculée sur les 6 derniers mois de traitement sont des privilégiés. Et bien, ce n'est pas le cas. Quand on compare le niveau de pension d'un cadre de la fonction publique, il est sensiblement le même que celui d'un cadre du privé. Pour les non-cadres, la différence se situe autour de quelques dizaines d'euros. Une des raisons est que le taux de remplacement dans le secteur privé est actuellement supérieur à celui du public, ce qui tient notamment au fait que les primes ne sont pas ou peu intégrées dans le calcul. Opposer les salariés n'est qu'une tactique permettant au gouvernement de faire passer des réformes régressives.

## 9/ C'est quoi la « maison commune des régimes de retraites » ?

Cette proposition de la CGT serait une garantie solide de la stabilité et de la pérennité de notre système de retraite par répartition. Il s'agirait d'une institution de « sécurité sociale » à part entière qui regrouperait l'ensemble des régimes de retraite du public et du privé - chacun conservant ses prérogatives - et serait gérée par les représentants élus des assurés. Elle aurait pour mission de promouvoir un socle commun de

garanties et de droits de haut niveau. Elle gérerait également les règles de la compensation entre les différents régimes, ainsi que la future politique de décaissement du Fonds de Réserve des Retraites. Il en résulterait un système de retraite plus lisible, plus solidaire et plus adaptable.

## 10/ Et au niveau européen, c'est comment ?

Historiquement, les pays d'Europe continentale avaient opté pour des systèmes par répartition tandis que les pays anglo-saxons privilégiaient la capitalisation. Celle-ci a toutefois eu tendance à gagner du terrain avec l'adoption de systèmes mixtes à l'occasion de réformes dont l'objectif est essentiellement de faire supporter les aléas de la conjoncture aux retraités à travers la baisse du niveau des pensions.

Le système suédois à comptes notionnels a ainsi été présenté comme un modèle à suivre. Son « efficacité » a été telle en effet que, suite à la crise de 2008, certains de ses mécanismes ont dû être suspendus pour éviter une trop forte chute des pensions.

L'âge légal de départ en retraite est en règle générale fixé à 65 ans (parfois 60 ans pour les femmes) mais plusieurs pays ont d'ores et déjà programmé son recul (67 ans en 2029 en Allemagne). Mais cela s'explique, même si cela ne le justifie pas, par le déclin démographique auquel ils sont confrontés du fait notamment d'un taux de fécondité très bas, situation dans laquelle la France fait exception avec un taux, supérieur à 2 %, permettant le renouvellement des générations.

## Les revendications de la CGT

### Quelle retraite pour les salariés de droit public ou privé ?

La CGT formule un certain nombre de propositions visant à consolider et développer des droits nouveaux. Dans les grandes lignes, il s'agit de :

- garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans ;
- assurer des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète (en intégrant notamment les années de chômage, d'étude ou encore d'apprentissage) ;
- stopper l'allongement de la durée de cotisation ;
- assurer une certaine justice en réduisant les inégalités (départ anticipé pour les métiers pénibles, prise en compte des droits familiaux pour ne pas reproduire les inégalités lors de la retraite, notamment pour les femmes ayant eu des enfants).

### Comment financer tout ça ?

Tout d'abord, dans un régime de retraites par répartition, le financement des pensionnés est assuré par des cotisations, salariales et patronales, assises sur les salaires. Donc, plus il y a de salariés et mieux ils sont payés, plus l'argent rentre dans les caisses de retraites.

Il apparaît alors évident que la première variable pour assurer le financement de nos retraites est la mise en place d'une politique volontariste en matière d'emploi entraînant de fait une limitation des dépenses liées au chômage et une augmentation des rentrées de cotisations pour la protection sociale. Et ce ne sont pas les mesures prises par les gouvernements successifs qui permettront le retour au plein emploi.

Pour la CGT, il faut que les impôts et taxes auxquelles sont assujetties les entreprises soient incitatives en

matière d'emplois et dissuasives dès lors qu'il s'agit pour elles de spéculer. Il faut également élargir les revenus soumis à cotisations. Aujourd'hui, seuls les salaires et les primes sont concernés. Les éléments de rémunération qui échappent partiellement ou totalement à toute cotisation sociale (participation, intéressement, bonus, stock-options...) sont évaluées par la Cour des comptes à 120 milliards d'euros. Une telle mesure rapporterait environ 10 milliards d'euros par an.

Autre proposition de la CGT, en finir avec les exonérations de cotisations sociales patronales qui n'ont aucune efficacité économique ou sociale démontrée. Elles représentent aujourd'hui 30 milliards d'euros par an dont 10 milliards voire plus pourraient servir à financer les retraites. Une fois ces mesures adoptées, la CGT est ouverte à la discussion pour envisager l'augmentation des

cotisations tant patronales que salariales afin de faire face aux besoins de financement supplémentaires.

Tout ceci démontre bien qu'il existe des possibilités crédibles de financement durable d'un haut niveau de retraite en France sans pour autant allonger la durée du temps de travail ou reculer l'âge légal de départ.

Mais, cela suppose de s'attaquer à un tabou de nos dirigeants : le partage des richesses produites. Il ne faut pas oublier en effet qu'en 30 ans la part des salaires (y compris les cotisations sociales) dans la valeur ajoutée a baissé de 8,8 points.

Et cet accroissement des profits, loin de favoriser l'investissement et l'emploi, a surtout alimenté les actionnaires, la part des dividendes passant de 3,2 % du PIB en 1983 à 8,5 % en 2007. Or le COR estime qu'il faudrait 6 points de PIB pour équilibrer nos régimes de retraite à l'horizon 2040. ■



# Une CGT pour tous les âges

**L**e 9e congrès de l'Union Confédérale des Retraités (UCR) s'est tenu à La Rochelle du 13 au 16 avril dernier, en présence de 275 délégués représentant 117 000 adhérents retraités.

L'intérêt des débats a été caractérisé notamment par :

- le document d'orientation largement enrichi par de nombreux amendements ;
- un colloque sur la santé tout au long de la vie et plus précisément sur le suivi post-professionnel ;
- une table ronde sur l'urbanisme et l'habitat ;
- la présence et l'intervention offensive de Bernard Thibault sur la réforme des retraites, sur le « *Tous concernés* » et sur l'unité.

Si le premier point est le moins que l'on puisse attendre d'un congrès CGT en cette période, les suivants ont mis en lumière, si besoin était, que la continuité syndicale et la solidarité inter-générationnelle ne sont pas une question qu'on pose mais une réponse qui s'impose !

S'il est nécessaire de porter les spécificités du syndicalisme des retraités pour gagner davantage de syndiqués, leur faire comprendre que ce n'est pas parce qu'on n'a plus d'employeur qu'il n'y a plus nécessité de se battre pour gagner des droits nouveaux qui ne le seront qu'en luttant collectivement, il est indispensable que les actifs prennent conscience qu'ils doivent travailler avec leurs aînés pour imposer un choix de société où la CGT, dans son ensemble, a des propositions à faire entendre aux pouvoirs publics (État et collectivités territoriales), partout où il y a moyen d'imposer le « *bien Vieillir* » pour nous et pour les générations futures. À noter, la réélection d'Hélène Salaun, membre de notre fédération, à la Commission exécutive et au

bureau national de l'UCR. Tous les participants ont chaleureusement remercié l'USR de la Charente-Maritime pour l'organisation irréprochable de ce congrès. La convivialité, les « *petits moments* » croqués avec humour et respect par notre camarade et talentueux dessinateur Pierre Corneloup ont été également fort appréciés. Nos papilles gustatives expriment elles aussi toutes leur satisfaction. On appelle le repas, « *le renouvellement de la force de travail* », c'est dire si ça compte aussi !



De gauche à droite, Evelyne Kieffer et Marcel Fraboulet, délégués de notre fédération et Bernard Thibault

## LA VIE DE NOTRE UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

Forte d'au moins 1500 adhérents, notre UFR (Union Fédérale des Retraités), doit préciser, dans le cadre de la préparation du prochain congrès de la fédération (nov. 2010), à la fois un programme revendicatif spécifique aux retraités et également des objectifs de fonctionnement, le tout étant lié aux objectifs généraux de la fédération. Si le syndicalisme CGT est une force pour les retraités, ceux-ci doivent, par une présence active, y affirmer leur place dans le combat pour une retraite décente, avec les actifs, pour le maintien du régime par répartition, pour une vie nouvelle à partir de 60 ans.

Avec l'appui des syndicats composant la fédération, notre UFR peut ambitionner pour les retraités des succès revendicatifs importants. Au niveau de l'action sociale, par exemple, la fédération a inclus dans sa délégation un camarade retraité, démontrant ainsi l'intérêt d'une action forte dans ce domaine pour les retraités. Pouvoir d'achat, protection sociale, aide et prêts, logement, transports, restauration, loisirs... sont autant de domaines revendicatifs que notre organisation entend bien prendre à « *bras le corps* ».

En lien avec les lieux de vie, nous devons créer une activité permanente intégrant chacune et chacun pour une vie meilleure, faite aussi de convivialité, et affirmer qu'une vie nouvelle commence après la vie professionnelle. De cette activité dépendra aussi la volonté des syndiqués de rester adhérents de la CGT une fois en retraite.

# Enquête action sociale

## Nos premières analyses

**V**ous avez été plusieurs milliers à remplir ce questionnaire sur [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr). Nous vous invitons à poursuivre et à faire circuler l'information autour de vous. D'ores et déjà nous pouvons constater que le panel des agents ayant répondu est assez proche de la répartition par direction, par âge et par catégorie de nos ministères. Voici donc les premières informations que nous pouvons tirer de cette enquête.

### 1/ LE LOGEMENT

Pour plus de 18 %, le budget consacré au loyer est supérieur à 35 % des revenus du ménage. Ce chiffre évolue peu qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires. Pour les foyers disposant de revenus inférieurs à 2500 €, ce chiffre passe à près de 25 %.

Autre élément notable concernant le logement, 30 % des agents ayant fait une demande de logement n'ont jamais obtenu satisfaction ! Nombre d'entre eux font encore état de besoins en matière de location mais également d'accès à la propriété.

Pour la CGT, l'offre n'est pas du tout à la hauteur. Nous réaffirmons donc la nécessité d'augmenter de plusieurs milliers le nombre de logements mis à disposition tant en Ile de France qu'en province.

### 2/ L'OFFRE DE PRÊTS

En matière d'aides et de prêts, les besoins se portent principalement sur l'amélioration de l'habitat. Plus de 35 % de ceux qui ont répondu à cette question considèrent que l'offre actuelle ne répond pas à leur besoin. Il y a donc nécessité d'engager un véritable travail de remise à plat des prestations proposées afin qu'elles correspondent aux besoins des agents.

### 3/ LA RESTAURATION

En matière de restauration, près de 30 % des agents n'ont pas accès à une cantine. Ils sont, en revanche 60 % en à juger la qualité bonne ou très bonne. Ce chiffre est encourageant même si des efforts sont encore à faire en la matière. La quantité est aussi jugée très majoritairement suffisante.

Autre point, les écarts de prix important des repas d'un restaurant à l'autre. Près de 20 % des agents payent leur repas plus de 5 €. Ce pourcentage diminue toutefois parmi les non-cadres. Pour la CGT, il est totalement injuste que des différences de prix aussi importantes puissent exister. Autre sujet, la valeur faciale du ticket restaurant. 80 % de ceux qui en bénéficient estiment qu'un ticket couvre moins de 50 % du prix de leur repas. La valeur du ticket est très largement inférieure aux besoins. La CGT revendique donc une augmentation de sa valeur à 10 €.

### 4/ CRÈCHES

50 % de ceux qui ont fait une demande de place en crèche par les services sociaux n'ont pas obtenu satisfaction. Et, 45 % des moins de 35 ans sont intéressés par des réservations supplémentaires de places en crèche.

### 5/ SPORTS, CULTURE, SERVICES

Une réflexion doit être menée sur ces sujets car nombre d'agents souhaitent disposer d'espaces de détente sur le lieu de travail, de services (administratifs, de repassage ou autre), de prêt de livres ou de DVD, d'accès à une salle de sport... Nous demandons donc à ce que le ministère ouvre une discussion spécifique pour ces nouveaux besoins.

Il n'est pas possible de faire ici un bilan complet de l'enquête. Nous allons donc poursuivre le travail d'analyse pour mieux porter les revendications des agents. De son côté, Bercy doit ouvrir de véritables négociations pour répondre aux exigences des personnels.



# DGFiP : 2 syndicats CGT en créent un nouveau

**L**a première semaine de mai, s'est tenu le congrès fondateur du nouveau syndicat CGT des Finances Publiques qui avait été précédé par la tenue simultanée des congrès des syndicats CGT des Impôts et du Trésor Public.

Ce nouveau syndicat est dorénavant composé de 12 000 syndiqués, agents de la récente DGFiP (direction générale des finances publiques) produit de la fusion de la DGI et de la DGCP.

L'aventure de la création de ce syndicat n'était pas gagnée d'avance. Les cultures des 2 administrations étant plus différentes qu'il n'y paraît en matière de missions, de fonctionnement, de règles de gestion... C'est donc dans ce cadre que les 500 délégués se sont réunis pour élaborer ensemble un nouveau projet syndical à la DGFiP.

Cette étape, la CGT pris le temps de la murir afin de mettre en place un nouveau syndicat qui soit bien plus que l'addition des forces précédentes. En témoigne le document d'orientation de plus de 70 pages qui détaille et développe l'analyse et les propositions de la CGT avec un haut niveau d'exigence.

Que ce soit sur les enjeux de société actuels, sur les missions, sur les droits et garanties des personnels ou encore sur les modes de fonctionnement du nouveau syndicat, les délégués ont fait preuve de leur détermination et de leur responsabilité en construisant un document approuvé à près de 90 %.

Dans ce document, le syndicat se prononce pour « une rupture avec les logiques de rentabilité financière et souligne le besoin de profondes transformations économiques et sociales pour



*amorcer une nouvelle logique de développement respectueuse de l'Homme et de la planète ».*

Le congrès a également réaffirmé l'opposition de la CGT à la casse des missions de service public entraînée dans la dernière période par la Révision Générale des Politiques Publiques.

La fusion de la DGI et de la DGCP s'inscrit bien dans cette logique. « *Dès lors, la CGT s'oppose à cette nouvelle organisation des missions fiscales, financières et financières et se prononce pour une toute autre conception construite autour de principes fondamentaux et directeurs.* ».

Le domaine des droits et garanties des personnels n'est pas en reste. Le syndicat formule une série de revendications nouvelles prenant en compte la situation des agents dans les 2 anciennes directions.

L'action sociale, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail n'ont pas non plus été oubliées. La responsa-

bilité de la direction est clairement pointée quant à la montée inquiétante de la souffrance au travail. Celle-ci ne pouvant être déconnectée des restructurations et des suppressions d'emplois.

Pour finir, les délégués se sont penchés sur la nouvelle organisation de leur syndicat donnant une structuration et une souplesse nécessaires aux syndiqués pour y trouver leur place et à la CGT pour conquérir des droits nouveaux.

L'un des objectifs majeurs est maintenant de devenir la première organisation syndicale à la DGFiP. Avec l'élan apporté par le congrès, à n'en pas douter le travail des militants et des syndiqués devrait permettre de franchir ce nouveau cap. C'est en tous les cas tout le bien que nous souhaitons à ce nouveau syndicat.

Une direction de 60 membres a été élue. Jean-Robert Szklarz et Magali Musseau sont les deux co-secrétaires généraux du nouveaux syndicat. ■

# Questions à

## Jean-Philippe Gasparotto (CGT Caisse des Dépôts)

**Q : Jean-Philippe, tu viens d'être réélu secrétaire général de l'Union syndicale CGT du groupe Caisse des Dépôts et Consignations. Quels sont les défis que l'Union syndicale doit relever face à la stratégie patronale ?**

Notre groupe est confronté à des mutations majeures qui se caractérisent par le risque de voir s'engager des privatisations – absorptions par des groupes privés concurrentiels pour certaines activités comme l'activité de transport en milieu urbain. Le régime de transport en commun, qui s'appelle Transdev, a été développé par la Caisse des Dépôts depuis une trentaine d'année. Il risque, si des mobilisations des salariés ne s'y opposent pas, d'être privatisé et cédé à Veolia, puis introduit en bourse d'ici un an.

Les mêmes inquiétudes se portent

sur la Compagnie des Alpes et sur la CNP, dernier assureur public et filiale de la CDC.

**Q : Alors que l'outil syndical est adapté pour mener ces luttes, le congrès de l'USCD s'est interrogé sur l'avenir de l'union syndicale au moment où le 49e congrès de la CGT a réfléchi sur le principe de transversalité et sur les champs revendicatifs, comment vois-tu cette évolution ?**

Nous avons une activité originale au sein du groupe Caisse des Dépôts qui a lui aussi l'originalité d'être le seul groupe public en France.

Notre union syndicale est d'autant plus originale qu'elle regroupe plusieurs champs syndicaux comme ceux des Finances, du Transport, de la Construction ou du Commerce. Cette union syndicale a montré, et le congrès l'a confirmé, qu'elle fédére, face à l'actionnaire, les luttes des travailleurs des différentes entités du groupe CDC, regroupés dans cette union syndicale. Il nous semble que cela entre assez bien dans les démarches de réflexion de la CGT sur l'évolution des structures engagées lors du 49e congrès confédéral. Il faudra donc aller vers un processus de validation de cette structure syndicale interprofessionnelle par la confédération et les fédérations concernées et dans ce cas, nous aurons un outil syndical reconnu par la CGT et par les employeurs du groupe Caisse des Dépôts.

La fédération des Finances, quant à elle, reconnaît depuis de longue date l'Union syndicale CGT du groupe CDC. C'est ce qu'elle a déclaré solennellement au congrès. Elle s'est

### Principales missions de la CDC

- Gestion de l'épargne populaire et notamment du livret A dont les fonds servent au financement du logement social même si depuis 2009 les banques en conservent une partie.
- Activité bancaire des professions juridiques, de la sécurité sociale et d'organismes d'intérêt général
- Gestion de 48 régimes de retraites représentant 20% des retraités.
- Activité d'assurance par le biais de la CNP filiale de la CDC
- La Caisse des dépôts assure également des investissements d'intérêt général, en lien avec les collectivités locales et les acteurs publics
- Avec ses filiales SNI et Icade, la CDC est le premier bailleur social en France avec 300000 logements gérés (logement social, foyers jeunes travailleurs, résidences pour étudiants...)
- Gestion du fond stratégique d'investissement visant l'investissement dans les PME en direct ou par des prêts à OSEO

engagée, dans le cadre des réflexions confédérales, à réunir toutes les fédérations concernées et la Confédération, pour répondre à la question légitime que s'est posée le congrès de l'USCD : faire reconnaître par toutes les structures de la CGT cet outil au service de 30 000 salariés du groupe Caisse des Dépôts.



# Congrès de la CGT

## Caisse des Dépôts et consignations

**L**e groupe Caisse des Dépôts est constitué de l'établissement public Caisse des Dépôts et de ses filiales.

L'établissement public, créé en 1816 par la loi, assure des missions historiques de service public et des missions d'intérêt général.

Ses filiales ont un rôle historique lui aussi dans des missions d'intérêt général : le logement avec Icade et la SNI, le transport avec Transdev et Egis, l'assurance avec la CNP, le tourisme avec la Compagnie des Alpes et Belambra... C'est en tout 60 000 salariés dont 30 000 pour Transdev. C'est dans un contexte inédit de privatisation des filiales (voir l'interview de Jean-Philippe Gasparotto en page 14) que ce congrès s'est déroulé du 4 au 6 mai 2010 à Ronce les Bains. Outre l'avenir du groupe, les représentants des filiales, de l'établissement public, de la Caisse des Mines (CANSSM), de l'AGR (restauration) ont débattu des dossiers d'actualité, en particulier celui des retraites.

Des groupes de travail ont com-

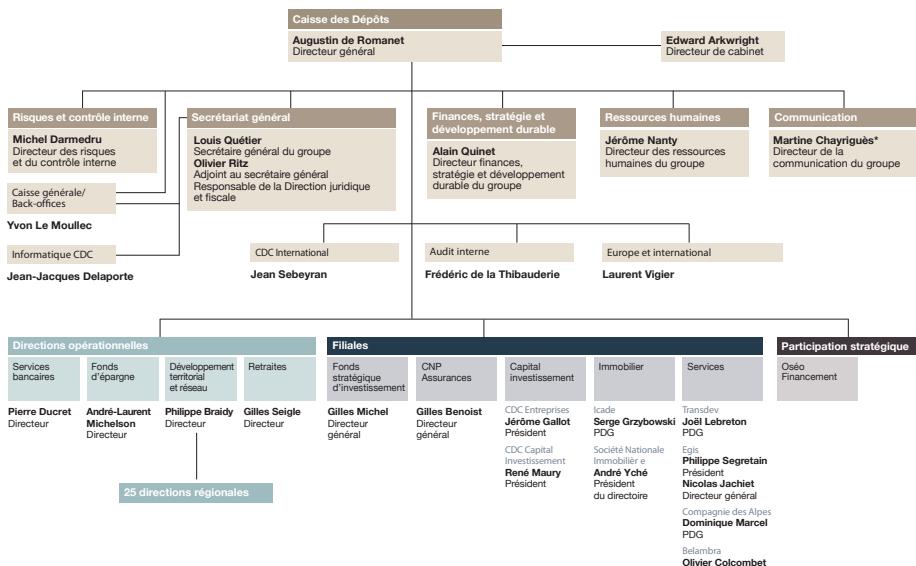
plété le rapport d'orientation avec la volonté de :

- défendre les missions fondamentales que sont l'épargne, le logement, le transport et le soutien aux politiques publiques ;
- lutter contre le désengagement de la CDC ;
- créer un véritable pôle financier public ;
- lutter contre la privatisation de ses missions originelles ;
- continuer de travailler avec les associations et les collectifs ;
- rencontrer les parlementaires.

Pour mener à bien ces combats, il a été décidé de poursuivre la formation des militants et de défendre les personnels dans leur globalité et quel que soit leur statut (public ou privé). Une réunion urgente a été souhaitée avec la fédération des Transports afin de peser sur le dossier Transdev.

Enfin, il a été demandé à notre fédération de favoriser une réunion de toutes les fédérations concernées et le Confédération pour conforter l'existence de l'Union syndicale... ■

### Organigramme du groupe Caisse des Dépôts et Consignations



### ADMINISTRATION CENTRALE Un congrès extrordinaire pour une nouvelle direction

C'est dans un contexte marqué par les ravages de la RGPP, que nos camarades du syndicat CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du premier ministre se sont réunis afin de débattre de l'activité des différents secteurs\* du syndicat et de sa direction.

- Redonner toute sa place à la CEN
- Relancer les groupes de travailler
- Renouveler le bureau
- Encourager la constitution de sections
- Travailleur à une meilleure représentativité des adhérents public/privé...

Ce congrès extraordinaire n'a pas manqué de sujets de débats pour donner à la nouvelle direction élue des perspectives de travail.

Le rapport d'activité a été voté par 142 voix POUR (67,94 %), 13 Contre (6,22 %) et 54 abstentions (25,84 %) et les nouvelles propositions de fonctionnement du syndicat ont été très largement approuvées par 91,6 % des votants.

La nouvelle CE a également procédé à l'élection d'un nouveau secrétariat général.

Marie-Pierre Zuber a été élue secrétaire générale du syndicat. Martine Goudet et Dominique Tricoire, secrétaires généraux adjoints.

\* Le SIRCOM, la DAJ, la DGTPE, la DGAEP et les IRA, les juridictions financières, le service des pensions de Nantes, les DRIRE, l'UGAP, OSEO, la DGFiP, la DPAEP et les services du Premier Ministre étaient représentés.

# Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans, le contrat Solidarité vie syndicale répond à un véritable besoin d'assurance des adhérents et militants.



La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.

## Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

Vous souhaitez en savoir plus ? [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



## Les grandes lignes du contrat\*

Pour vos dommages corporels suite à un accident au cours de la vie syndicale

### • En cas de décès :

Versement d'un capital de 16 000 € et prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 1 600 €.

### • En cas d'incapacité permanente :

Pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à une indemnité forfaitaire de 1 100 €.

### • Aide à l'enfant :

Une indemnité de 1 600 € est versée à chaque enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invalidité d'au moins 66 % et ce pour chaque enfant mineur ou poursuivant des études. Cette indemnité est doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère après l'accident.

### • Perte de salaires ou revenus :

90% de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 18 mois.

### Une assurance responsabilité civile et défense-recours, en plus :

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités syndicales. Une couverture qui s'accompagne d'une garantie « Défense et Recours » qui permet à l'adhérent d'être défendu devant les Tribunaux en cas de poursuites ou de réclamer au tiers responsable la réparation de son préjudice. En cas d'accident, le syndicat doit simplement informer la confédération : tél. : 01 48 18 84 46 - mail : [a.diaz@cgt.fr](mailto:a.diaz@cgt.fr) qui donnera alors une déclaration de sinistre rappelant le numéro du contrat souscrit par la confédération.

### Sans oublier l'assistance aux militants

Prise en charge en assistance-rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

\*Exemples de garanties extraits du contrat Solidarité vie syndicale en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007